



## VADEMECUM DRDJSCS-DDCS(PP) - Appel à projets 2020-2021 Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté

### 1. Procédure de dépôt des dossiers et de transmissions aux DDCS(PP)

- Depuis la publication de [l'AAP le 24 novembre](#), tous les projets (nationaux et régionaux) peuvent être déposés sur la plateforme en ligne « démarches-simplifiées » **jusqu'au 15 janvier 2021 inclus**.
- Lors de l'enregistrement du dossier, le porteur devra préciser la portée régionale ou nationale de son projet. **Les projets concernant la région seront alors automatiquement redirigés par la DGCS** à la DRDJSCS concernée.  
La référente régionale est **Mélanie MARCHAND** - Pôle politiques sociales/DRDJSCS,  
Tel : 03 80 68 39 18 / 06 43 57 33 96  
**La boîte mail régionale spécifique pour toutes communications sur cet AAP** est la suivante :  
[drdjscs-bfc-plan-relance@jscs.gouv.fr](mailto:drdjscs-bfc-plan-relance@jscs.gouv.fr)
- Dès réception par le niveau régional, **les dossiers à vocation départementale et infra-régionale seront communiqués par les DDCS(PP) au fil de l'eau.**

### 2. Procédure d'instruction et de sélection des projets

- **Les projets de portée nationale** seront instruits conjointement par la DGCS et la DIPLP qui pourront solliciter l'expertise de la DGAL, la DGS, la DGEFP, de la DIHAL et de toute autre administration compétente.
- **Les projets de portée régionale** seront instruits par la DRDJSCS après consultation des autres services de l'Etat potentiellement concernés par les thématiques des projets (ARS, Direccte, DRAAF...).
- Concernant **les projets de portée départementale et infra-régionale. Après transmission du projet par la DRDJSCS, les DDCS(PP)** communiqueront par retour de mail **leur avis consolidé** sur chaque projet, notamment concernant : l'éligibilité, le respect du cahier des charges, l'opportunité, la faisabilité, l'intérêt pour le territoire, la réponse à l'un des 3 axes nationaux et aux priorités définies dans l'annexe régionale.  
Cet avis intégrera le cas échéant les avis après consultation par leurs soins des autres services de l'Etat potentiellement concernés par la thématique du projet (DT ARS, UD DIRECCTE, DDT...).
- A la clôture de l'appel à projet, un tableau de synthèse récapitulatif (projets à périmètre départemental et régional) sera adressé aux DDCS(PP) dans la semaine du 18 janvier 2021 mentionnant les avis déjà exprimés et sollicitant les avis sur les projets qui auront été déposés sur les derniers jours de l'AAP.  
Il leur sera également demandé de **proposer une priorisation des projets reçus** sur votre territoire de compétence.  
Ces avis écrits seront les seuls pris en compte lors du comité de sélection régional.
- Les projets seront sélectionnés par un comité, présidé par le commissaire à la lutte contre la pauvreté, composé de la DRDJSCS, de la DIRECCTE, de la DRAAF, de l'ARS et de toute autre administration compétente selon les thématiques des dossiers déposés.

### 3. Calendrier

- Ouverture de l'AAP national et régional : **mardi 24 novembre 2020**
- Clôture de l'AAP : **vendredi 15 janvier 2021 à 23h59**
- Retour de l'ensemble des avis consolidés par les DDCS(PP) : **vendredi 12 février 2021 à 12h00**
- Comité de sélection régional : **jeudi 4 mars 2021**
- Annonce des résultats : **mardi 23 mars 2021**
- Signature des conventions : **à compter du 8 avril 2021**